



06 SEPTEMBRE 2016
> 26 SEPTEMBRE 2016



Le sort de la bibliothèque entre les mains des habitants



Une vingtaine d'habitants soucieux du devenir de la bibliothèque.

Rencontre décisive ce samedi à la bibliothèque. L'enjeu : faire perdurer ce lieu en tant que tel. Son avenir en février paraissait compromis avec la prise de position de la communauté de communes qui, devant un bilan financier négatif, avait décrété ne plus pouvoir en assumer la charge et donc décidé de l'exclure du réseau de bibliothèques.

Les bénévoles qui s'en occupent n'entendent pas perdre cet outil voué à la culture et comptent reprendre le flambeau, avec l'accord de la mairie et la validation d'une convention à passer avec la communauté de communes Moselle et Madon pour le partage de son entretien. Septembre étant arrivé, pas de nouvelles de la CCMM mais le sort de la bibliothèque n'en demeure pas moins au coeur des préoccupations des bénévoles. Elle conservera son service « prêt de livres », sensiblement remanié et ses activités régulières (heure du conte et petit déjeuner littéraire), et ponctuelles (expositions, soirées lectures et ateliers divers).

Des idées ont émergé à la réunion, notamment la mise en place d'un SEL (système d'échanges local) : « Tu me prêtes ton vélo, je te donne un cours de musique ; je t'apprends le tricot, tu m'expliques comment jardiner ». Il s'agit d'un : réseau de personnes échangeant des biens ou des services, sans notion d'argent. L'idée a retenu l'attention de l'assistance, laissant de côté pour l'instant l'idée de monnaie « temps passé » sur laquelle est bâti ce système. Ce serait beaucoup trop compliqué et lourd à gérer pour la plupart qui préfèrent s'en tenir pour le moment au bénévolat pur.

De nombreux services ont été proposés : assistance informatique, aide au jardinage, à la couture, travaux, garde d'enfants, arrosage de fleurs et nourrissage d'animaux. Mais aussi aide aux personnes âgées (courses, déplacements), partage de recettes, de savoir-faire : fabrication de bières ou de confitures et même des offres plus ponctuelles : découverte d'un élevage de canards coureurs indiens, de la permaculture (basée sur l'écologie) ou du village de Maron.

Les chantiers jeunes cités en exemple



Marie Argouarch, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle est venu à la rencontre des jeunes de Moselle et Madon.

Le dernier chantier, réalisé dans le cadre du dispositif Prévention été de Moselle et Madon s'est déroulé fin août. Il s'est déroulé sur le plateau Sainte-Barbe, autour des anciens hangars aéronautiques, sur les hauteurs de Pont-Saint Vincent. Il s'agissait, pour les jeunes participant, d'enlever la végétation qui a envahi ces hangars datant de 1916, afin de les réhabiliter. La communauté de

communes, impliquée dans la prévention, a rencontré ces jeunes, qui ont entre 14 et 20 ans, durant l'été lors de séances de prévention spécialisée assurées sur l'espace public du territoire par des éducateurs. Il faut noter qu'ils ont rejoint le chantier sur le principe de la libre adhésion et bénéficieront d'une activité gratuite en contrepartie du chantier réalisé. Marie Argouarch, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, s'est joint à Marie-Laure Siegel, vice-présidente de la CCMM en charge de la cohésion sociale pour se rendre sur le chantier afin de féliciter tous les acteurs pour leur implication. Encadré par Camille Barret, éducatrice spécialisée et Umberto Giovagnini, éducateur sportif les jeunes ont pris un grand plaisir à expliquer aux élus pourquoi il se sont inscrits. Marie Argouarch, directrice de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle n'a pas manqué de rappeler que la communauté de communes de Moselle et Madon est souvent citée en exemple pour ses actions jeunesse et plus particulièrement concernant la prévention.

Moselle et Madon : une nouvelle élue au conseil communautaire



Lucie Nepote-Cit : « Toujours partante et prête à relever les manches ».

Suite à la démission du conseil municipal de Maryline Georges-Bernard (membre du groupe d'opposition), il a fallu procéder à un vote pour la remplacer au poste de conseillère au conseil de la Communauté de communes (CCMM).

Cette fois-ci, le groupe majoritaire n'a pas pratiqué l'ouverture. Henriette Foos (opposition), candidate à son remplacement, n'a recueilli que 5 voix ; Lucie Nepote-Cit, candidate du groupe majoritaire, a obtenu 23 voix. Agée de 46 ans, elle est assistante sociale. Le groupe d'opposition s'est déclaré « déçu » par la voix de M. Pomares.

Réuni vendredi soir sous la présidence du maire, le conseil municipal a adopté un schéma de mutualisation de divers équipements par les localités de la CCMM pour éviter des doublons. C'est aussi le cas des formations du personnel. On croyait que c'était le but même des Communautés de communes,

encore fallait-il l'acter. C'est fait sur la base d'un document de 20 pages. La démarche devra s'étoffer en fonction des souhaits des communes (unanimité).

Des subventions ont été attribuées à huit associations ayant participé aux animations péri-éducatives pour un montant total de 3.160 EUR. Neuf associations ayant animé cet été Zapp'sports recevront au total 3.130 EUR, à quoi s'ajoute une subvention de 3.200 EUR pour six sections de l'Amicale laïque.

Un recensement de la population aura lieu en 2017. La rémunération des recenseurs a été adoptée (40EUR la journée plus un forfait par feuille recueillie de l'ordre de 0,60 EUR). Unanimité.

Le conseil municipal a également validé l'installation de deux points d'apports de déchets volontaires supplémentaires avec des conteneurs pour le verre et le papier. Ils seront installés rue du Val-de-Fer et rue Cumène.

Il a été décidé d'acheter la parcelle AB55 à « La Justice » de 260 m² au prix de 16 m².

Le prochain conseil municipal a été décalé au 25 novembre, à 18 h.

Mercredi 21 septembre 2016 / Xeulley

Xeulley : prévenir et contrôler les chutes



Présentation de l'atelier équilibre par le Dr Guy Vançon.

Lundi s'est tenue une réunion d'information en direction des personnes de 60 ans sur le thème : « comment prévenir les chutes pour préserver son autonomie et gagner en qualité de vie ».

Les participants, venus de plusieurs communes de Moselle et Madon, ont suivi avec intérêt les propos du Dr Guy Vançon, du centre de rééducation Florentin de Nancy - OHS de Lorraine. Il a présenté les différents facteurs qui constituent les risques de chute et le moyen de les éviter. Le comité départemental

de l'EPGV (éducation physique et gymnastique volontaire) a ensuite présenté les ateliers équilibre, dont l'objectif est de prévenir les chutes, les contrôler, et s'en relever lorsqu'on y est confronté.

Un premier rendez-vous aura lieu le lundi 26 septembre, à partir de 9 h, à la salle multi-activités pour le test nécessaire avant les dix séances qui suivront et ce jusqu'au lundi 19 décembre de 13 h-18 h.

Renseignements : Rachida Kamal, responsable administrative du pôle cohésion sociale de la CCMM au 03.54.95.65.95 .

Vendredi 23 septembre 2016 / Xeulilly

Manipulations et comptines au RAM



Un rendez-vous apprécié des assistantes maternelles et des enfants.

Les nounous aiment se retrouver afin d'échanger, sur leur profession, lors des rencontres décentralisées du relais d'assistantes maternelles " Au fil d'Ariane " de la CCMM. Jeudi dernier, la participation était un peu réduite que d'habitude, à l'accueil périscolaire.

Les bambins ont pu se livrer à des jeux libres à l'aide de jouets et jeux mis à leur disposition par Sophie, Céline et Marie, les animatrices de Moselle et Madon, ont assuré une animation pour les plus de 18

mois avec la manipulation de sel coloré.

Les plus petits ont manipulé bolducs et serpentins dans une joyeuse ambiance, pour finir sur le tapis à histoire, avec récits de comptines, livres jeu de doigts, albums illustrés.

Atelier portage du jeune enfant (pourquoi porter, quels outils, quelles précautions ?) le vendredi 14 octobre à 19 h, au Fil d'Ariane, inscriptions (avant le 6 octobre), contact : 03.83.53.25.06 - fildariane@cc-mosellemadon.fr entrée gratuite.

Dimanche 25 septembre 2016 / Neuves-Maisons

La nouvelle déchetterie ouvre bientôt ses bennes



Sa conception moderne facilitera son utilisation grâce à deux espaces de circulation.



La nouvelle déchetterie est située dans la commune de Messein, sur la nouvelle zone industrielle du Parc Moselle Rive gauche.

Les travaux de la nouvelle déchetterie commencés depuis mai 2016 arrivent à leur terme. La date d'ouverture se précise avec une mise en service avant la fin de cette année.

La nouvelle déchetterie est située dans la commune de Messein sur la nouvelle zone industrielle du Parc Moselle Rive Gauche, en plein centre des 19 communes.

Florence Wazylezuck, vice-présidente de la CCMM en charge de l'environnement, en souligne les nombreux avantages : « En plus d'être aux nouvelles normes en vigueur, la nouvelle déchetterie répond aux exigences environnementales en terme de pollution, qu'elles soient visuelles ou techniques ».

Filipe Pinho, président de la CCMM, ajoute que l'actuelle déchetterie, située à Neuves-Maisons, ne répondait plus aux besoins des habitants du territoire : « Son mode de fonctionnement est obsolète avec un accès aux bennes difficile mais surtout sa situation en plein centre urbain empêche toute expansion ». Et de préciser que l'actuelle déchetterie, située à Neuves-Maisons ne fermerait pas mais que son utilisation sera limitée à certains types de déchets comme le papier, le verre ou les produits de tonte.

Système de vidéosurveillance

D'un coût global d'environ 938.000 EUR TTC, cet outil de gestion des déchets ménagers est financé à la hauteur de 240.000 EUR par l'ADEME et pour 175.304 EUR par le Conseil départemental.

Sa conception moderne facilitera son utilisation grâce à deux espaces de circulations. Une voie périphérique permettra aux prestataires de services d'accéder aux locaux des déchets spécifiques. Un deuxième accès intérieur en sens unique sera réservé aux usagers pour accéder à l'un des 9 quais. Cette voie de circulation élargie de manière à pouvoir stationner temporairement sur de larges espaces à côté des bennes situés en contrebas pour permettre le déchargement des déchets au plus de celles-ci.

Enfin, le site sera équipé d'un système de vidéo surveillance.

Dimanche 25 septembre 2016 / Neuves-Maisons

Deux nouveaux circuits de randonnée



Des petites lampes de mineurs brunes ou vertes correspondent au balisage de deux circuits rappelant le passé minier de la région.

Depuis quelque temps, les randonneurs parcourant le plateau de Sainte-Barbe ont pu découvrir de nouveaux logos jalonnant les sentiers empruntés : des petites lampes de mineurs brunes ou vertes. Elles correspondent au balisage de 2 circuits rappelant le passé minier de la région : le circuit du Bois-du-Four et le celui de Ste-Anne. Ces 2 nouveaux circuits viennent s'ajouter aux 10 déjà validés par la Com'com de Moselle et Madon, désireuse de faire aussi découvrir son territoire par le biais de la

randonnée pédestre. Tous ont été repérés, reconnus et balisés par un groupe de 5 randonneurs bénévoles. Pour ces 2 derniers circuits, ces bénévoles, attachés à l'histoire de leur région, ont sillonné tout le secteur compris entre Pont-St-Vincent et Sexey-aux-Forges, en surplomb de la rive gauche de la Moselle. Ils ont découvert nombre de vestiges miniers : bornes de concessions, entrées de mines, anciens

bâtiments... Deux guides thématiques, qu'ils ont réalisés, viennent illustrer ces signes du temps passé, qui seront disponibles lors de la journée inaugurale de la CCMM samedi 1er octobre pour présenter les 2 circuits au public. Une randonnée (environ 5 km) sera proposée pour découvrir une partie des 2 circuits, au départ de l'Espace Chefson à Pont-St-Vincent à partir de 14 h. Suivra à 17 h, un pot de l'amitié à la base nautique du canoë-kayak de PSV.

Les 10 autres circuits déjà proposés ont la particularité de relier entre elles les 12 communes composant à l'origine la CCMM. Avec l'ajout de 7 communes à la CCMM en 2014, le groupe de randonneurs baliseurs s'est donné comme objectif de tracer un grand circuit faisant le tour du territoire. Une partie du circuit avait déjà été repérée entre Messein et Maron. Restait le parcours entre Viterne et Flavigny. C'est fait. Ce grand Tour de la CCMM pourrait être accessible dès 2017.

Renseignement : contact@cc-moselle-madon.fr ou 03.83.26.45.00

Lundi 26 septembre 2016 / Viterne

Matin d'éveil au RAM

Les assistants maternels du territoire étaient conviés à une matinée d'éveil du Relais assistants maternels Le Fil d'Ariane. Après un temps de comptines et jeux de doigts proposé par l'une des animatrices, les plus grands (plus de 18 mois) ont pu « customiser » une souris avec des gommettes multicolores, de différentes tailles. La motricité fine a ainsi été mobilisée. Les plus jeunes (- 18 mois) ont pu « farfouiller dans un panier à textures » pour développer leur sens de l'observation et du toucher.

Rendez-vous le 12 octobre à Viterne. Rville-devant-Bayon Fraternité Lorraine Ukraine

Née en 1998, l'association "Fraternité-Lorraine-Ukraine" a multiplié les actions en direction de l'Ukraine, plus particulièrement la ville de Vinogradov. De nombreux échanges ont eu lieu avec la venue, chaque année, de groupes de jeunes danseurs et chanteurs Ukrainiens hébergés chez l'habitant.

Un repas aura lieu le dimanche 2 octobre à 12 h à la salle des fêtes de Froville.

Pour s'inscrire et apporter son soutien : Tél. : 03.83.72.57.44, prix du repas 20 EUR.



COMMUNES

CCMM

Délibérations du conseil municipal

Le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé établi par le Bureau d'Etudes SEFIBA pour la réfection des chemins communaux n°2 de Pulligny, n°3 de Frolois et la rue de l'ancien-pont pour un montant global de 299. 961 ht soit 359. 954 euros ttc.

Il autorise le maire à lancer le marché à procédure adaptée correspondant et à signer tous les documents s'y rattachant.

Il désigne les membres de la commission d'ouverture des plis : Titulaires Mmes Ravey, Rozaire et M. Héquette. Suppléants : Mme Argenton, M.M Moll et Noisette.

En raison des fortes chaleurs, Flavigny a attiré de nombreux baigneurs.

Le maire fait savoir que de nombreuses dégradations ont été commises récemment : vols dans les voitures, dans les potagers, dépôt d'ordures de toutes sortes. Le maire rappelle que la baignade est strictement interdite à Flavigny (des panneaux signalent l'interdiction de se baigner). Le maire assure que des sanctions seront prises à l'encontre des individus qui déposent des déchets sur la voie publique.

Samedi 10 septembre 2016 / Chavigny

Arrêts de bus mis aux normes



Quai d'arrêt de bus conforme aux normes de sécurité.

L'entreprise Colas a terminé la construction de trottoirs et de quais « arrêts de bus » de la station La Petite Taverne sur la ligne des bus suburbains Nancy-Pont-Saint-Vincent, rue de Neuves-Maisons (RD 974).

Un chantier ouvert début août pour réaliser des aménagements de chaussée conformes aux normes « handicapés », en partenariat avec la communauté de communes Moselle-et-Madon, les collectivités étant obligées de mettre en oeuvre ces équipements dans le cadre de la loi.

Le cheminement piéton a été sécurisé à droite de la chaussée (sens montée), un large trottoir ayant été créé à cet endroit depuis le carrefour de La Presle jusqu'à l'arrêt de bus ; il était inexistant à cet endroit, la largeur de la chaussée ayant pu être enfin rétrécie à cet endroit, un nouveau marquage de sécurité a été tracé sur le sol réalisé en bitume enrobé.

De nouveaux abris de bus devraient prochainement compléter cet aménagement.

Conseil : séance de rentrée

Le conseil municipal, réuni vendredi sous la présidence du maire Hervé Tillard, a examiné l'ordre du jour.

- Renouveau d'un poste « Emploi d'Avenir », poste créé en 2016. Après un appel à candidatures, Robin Vautain domicilié à Chaudeney-sur-Moselle s'étant présenté, ses motivations et ses qualités pour ce poste sont jugées intéressantes : emploi dans l'équipe du service technique avec une formation sur 36 mois. Décision approuvée à l'unanimité.

- Création d'arrêts de bus : le maire rappelle la convention de fonds de concours relative à la mise en accessibilité des deux points d'arrêts de bus « Petite Taverne- rue de Neuves-Maisons », à intervenir entre la Communauté de communes Moselle-et-Madon et la commune partenaire dans l'opération. Après débat, à l'unanimité le conseil autorise le maire à signer la convention.

- Réseau d'aides RASED : le maire informe le conseil de la demande de la psychologue scolaire : la participation à l'achat d'un test multifactoriel pour les enfants de 6 à 12 ans. Ces dépenses jusqu'alors supportées par la commune de Villers-lès-Nancy seront réparties entre les communes de la circonscription pédagogique. La participation de la commune sera de 193 EUR est votée à l'unanimité.

- Virement de crédit : une modification d'une imputation budgétaire demandée par la trésorerie, pour payer une facture de 31.500 EUR concernant des travaux de voirie, sans modification du montant des dépenses prévues, est autorisée, à l'unanimité, par les élus.

Nouveau projet de territoire Moselle et Madon : le dossier comprenant le plan d'actions exhaustif pour la période 2016-2020, le conseil municipal appelle à faire part de leurs remarques deux élus : René Denille et Jean-Marie Weiss, qui ont animé un long débat sur ce document regroupant tout ce qui devrait permettre de bonnes conditions de vie à toute la population. Dossier finalement voté à l'unanimité.

Les délibérations des élus

Séance du conseil municipal placée sous l'autorité du maire Daniel Lagrange et où toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le montant du bail de location de l'ACCA passe de 228,92 EUR à 231,22 EUR.

Régularisation pour l'achat d'un cadeau pour le départ d'une institutrice.

Convention avec le COS de Villers rugby pour la mise en place d'une activité rugby du 1er septembre au 19 octobre 2016 facturée à 25 EUR la séance dans le cadre des activités périscolaires.

Repas des anciens le 16 octobre avec l'orchestre Silverstar de Ludres pour une dépense de 400 EUR.

Après un débat sur les personnes venant de l'extérieur invitées, leur nombre a fait polémique. Le statu quo est maintenu comme dans les années précédentes.

Formation spécialisée faite au personnel communal en matière d'utilisation des extincteurs portatifs, d'exercices d'évacuation, etc. 300 EUR comportant 7 heures de formation pour 10 à 12 participants.

Adoption du schéma d'accessibilité dans les différents bâtiments communaux.

Points d'apport volontaires (PAV) : existants : salle de l'Acquêt-d'Eau, pérennisation de l'emplacement rue des Pâquis avec aménagement d'une dalle en béton.

PAV existant à modifier : allée du Jardin-des-Joncs : extension de l'emplacement existant ; mise en place d'un conteneur « verre et papier » ; deux emplacements à créer : allée des Noires-Terres : sur parking existant sur les deux places de gauche, pas de dalle béton à prévoir ; rue de la Gare : sur parking existant emplacement exact à définir pas de dalle en béton à prévoir.

Devis présentés une entreprise de Parroy pour des travaux de clôture à l'école Jean-Rostand pour un montant de 3.253,20 EUR et 2.971,20 EUR TTC.

Dimanche 18 septembre 2016 / Pulligny

Créer des logements pour les plus jeunes



Une belle participation des habitants.

Ce mardi soir, la population a répondu présent à la réunion publique de concertation sur la révision du Plan Local d'Urbanisme. Mme Céline Baudon, responsable du bureau d'étude d'Espace et Territoires a présenté le diagnostic communal. Trois axes majeurs sont pris en compte : Des politiques urbaines plus cohérentes à l'échelon local, intercommunal et régional ; la prise en compte des déplacements et la recherche d'un nouvel urbanisme de centralité tentant d'éviter le gaspillage économique, foncier et social ; la contribution à la mixité urbaine et sociale avec un renforcement de la

participation du public. Le dernier PLU date de 2011 : constat était fait du vieillissement de la population. La population des 45-59ans, la plus importante voit ses enfants quitter le village pour X raisons (études, travail). L'objectif du nouveau PLU serait de créer des logements pour les plus jeunes comme pour les seniors. Mais il faut tenir compte des nouvelles réglementations qui vont amener par exemple à réduire de 12 ha à 4 ha le total des zones constructibles ; suivre le (PADD) Plan de Développement Durable qui souligne l'importance de préserver l'environnement, éviter l'étalement du village et répondre à toutes les strates d'âges en termes de création de futurs logements. L'objectif de production de logement sur le village serait : 91 logements de 2013 à 2026 et de 91 autres de 2026 à 2038 avec une densité à respecter de 15 logements par ha. Deux secteurs sont retenus : secteur Corvée de la Maix et secteur de Braha. Le tout permettrait de favoriser et de créer une mixité générationnelle : attirer une nouvelle population jeune et assurer le bien-vieillir. Le document présenté est consultable en mairie. Une nouvelle réunion se déroulera en janvier 2017 avec les Pullinéens. Il faudra attendre l'automne 2017 pour que le PLU soit opérationnel.

Mercredi 21 septembre 2016 / Viterne

Les échos du conseil

Le maire a ouvert le conseil avec la délibération sur la vente du tracteur communal pour des raisons d'inadéquation par rapport au besoin. Considérant la proposition écrite d'achat de M. Pichon pour un montant de 43 000 EUR. Le maire est autorisé à réaliser cette vente.

Le conseil autorise l'ONF à la vente des fonds de coupes. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie jusqu'au 14 octobre. Cette vente est strictement réservée aux habitants de Viterne.

Concernant la vente du tracteur de la commune et l'achat d'un tracteur d'occasion pour 15000 EUR, les élus ont précisé aux habitants que cette somme ne comprend pas les outils : épareuse, lame, saleuse...

La pompe hydraulique qui permet de faire fonctionner l'épareuse a une puissance 55CV ; sachant que la commune comporte 18 km de chemins à entretenir, les habitants ont demandé si un autre tracteur pourrait assurer les mêmes travaux. Le maire a répondu affirmativement et précisé qu'actuellement tous les tracteurs agricoles sont sous-utilisés. Pourtant il semblerait que des solutions existent. La commune de Xeuilley avait sollicité la commune de Viterne pour effectuer des travaux avec le tracteur, mais elle n'a jamais reçu de réponse. La coopération avec d'autre commune n'est-elle pas une solution envisageable ? s'interrogent les habitants, non convaincus que la vente du tracteur communal soit la meilleure solution compte tenu de l'étendue du territoire et de son relief.

Jeudi 22 septembre 2016 / Viterne

Une belle illustration du thème « Citoyenneté et patrimoine »



A l'heure de l'inauguration.

Lors des deux Journées européennes du patrimoine, une inauguration s'est déroulée le 17 en présence de Dominique Potier, député ; Pascal Schneider, conseiller départemental ; Marie-Laure Siegel, représentante de la Communauté de communes de Moselle et Madon ; du maire de la commune Ismaël Tahtaci et des personnalités des communes voisines. L'Association des Amis du patrimoine en Moselle et Madon (APMM), porteuse de ce projet, avait organisé à leur intention une visite privée du site.

Toute l'équipe d'APMM, les associations de Viterne et plus de 50 bénévoles se sont mobilisés pour faire visiter leur beau village lorrain et présenter les nombreuses animations (cinéma muet, campanologie, théâtre, vieux métiers, savoir-faire, outils et matériels anciens...). Une exposition retraçant la vie du village de 1910 à 1916 était commentée par APMM. Sur ces deux journées, ce sont près de 400 visiteurs qui ont découvert les trésors de la commune.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Pour le maintien des bus



Les transports sont réduits à la portion congrue selon les syndicats et les usagers

Des syndicats des transports en commun et le collectif des usagers pour la gratuité font cause commune

La réduction des arrêts de bus, et de la fréquence des passages ne passe pas chez beaucoup d'usagers, ainsi que parmi certains syndicats des trois réseaux de Stan (Grand Nancy), Sub (au-delà) et du syndicat mixte groupant Grand

Nancy, département et communauté de communes de Pompey.

Hier matin, les syndicats CGT de Transdev et Kéolis étaient donc au coude à coude avec le collectif pour la gratuité des transports en commun.

La raison ? 68 emplois en moins chez Transdev, des réductions kilométriques sur la plupart des lignes, la disparition de 17 arrêts, et parfois de lignes qui desservent des communes ne figurant pas parmi les plus riches de l'agglomération, ni parmi les plus proches.

Ainsi des deux lignes 512 et 625, en juillet 2017.

La 512 mène du CHU à Pont-Saint-Vincent, et qui permet à de nombreux habitants de ces communes suburbaines, Chaligny, Neuves-Maisons, Pont, d'aller travailler au CHU. En outre, des bus qui partent ou arrivent tôt ou tard sont supprimés ou allégés, de sorte qu'ils obligent beaucoup d'usagers familiers de ces horaires à prendre leur voiture.

La ligne 625 dessert Saint-Nicolas-Dombasle. « Le terminus de Flainval-Dombasle, qui a coûté 200.000 EUR a été supprimé en heures creuses. Résultat, certains usagers doivent beaucoup marcher pour rejoindre leur travail, ou leur collègue. « J'habite à Varangéville », explique Sandrine. » Je fais des ménages ici et là. Je dois payer 150EUR d'abonnement à trois réseaux pour m'en tirer. Et je passe plus de temps à attendre les différents bus ou à me rendre sur les arrêts qu'à travailler ».

Sel et Vermois

Les membres du collectif parmi lequel on trouve celui du Sel et Vermois et Réagir de Moselle et Madon estiment que Laurent Garcia et André Rossinot font un calcul seulement financier qui procède d'un mauvais raisonnement. « Voyez la ligne 2 », remarque Noël Le Monnier, porte-parole du collectif. « L'ouverture de la nouvelle ligne et le renforcement de son cadencement ont fait progresser de façon spectaculaire la fréquentation. Sur Dombasle et Pont-Saint-Vincent, on assiste à l'effet inverse. En supprimant le terminus de Flainval où ne montent par exemple que cinq personnes, ce sont cinq personnes qui manqueront à l'arrêt suivant devenu le nouveau terminus, où vont monter cinq autres personnes. On dégarnit donc le nouvel arrêt, qu'il va donc falloir supprimer et reporter moins loin. Du coup, ce ne sont plus cinq passagers qui manquent, mais dix, etc. Réduire les fréquences aboutit au même résultat. On veut bien attendre le bus dix minutes, mais pas une demi-heure. »

Le collectif et les syndicats vont donc multiplier les actions, sachant que la CGT de Kéolis est déjà en grève de 58 minutes par jour, mais explique que ça ne pénalisera pas l'utilisateur. Le collectif préfère d'ailleurs la grève à la diminution massive du nombre de kilomètres de transports en commun parcouru. « Ils ont rajouté 800.000 km pour être élus, et là, début 2017, on sera à -1,2 millions. Soit un déficit de 400.000 km ».